

Droit de réponse sur votre article concernant « les outils de gestion numérique des amap », visant uniquement BioToutCourt.

[Version longue de la réponse ici](#)

BioToutCourt a été conçu par un maraîcher travaillant uniquement en vente directe, une responsable d'amaap et un adhérent, expert en digital. Nous travaillons sur le projet depuis deux années et n'avons jamais réussi à vous rencontrer. Nous avons seulement échangé par téléphone avec deux membres de votre « commission éthique », Monsieur Sébastien Barbati et Madame Évelyne Boulonge.

Nous souhaitons vous répondre point par point :

- **« Ce service peut mettre en difficulté les AMAP. En effet, faire intervenir une tierce organisation (ici BioToutCourt) dans les flux financiers entre les paysans et les amapiens, introduit un intermédiaire ».**

Rappel essentiel : les AMAPs ne passent pas de contrat avec BioToutCourt. Les seuls contrats sont ceux entre amapiens et producteurs qui s'engagent mutuellement sur un certain nombre de distributions. Les amapiens payent une contribution de 6% sur le site de BioToutCourt, et le montant des contrats va directement sur le compte du producteur et non, sur celui de BioToutCourt et encore moins sur celui de l'AMAP.

Il n'existe aucun lien d'aucune sorte entre l'AMAP et BioToutCourt, c'est le producteur qui crée son compte et propose aux amapiens de passer par le site pour la gestion des contrats.

- **"Cela fait peser des risques concernant le régime fiscal des AMAP" :**

Petit rappel juridique :

- o **2012** : une question posée à l'Assemblée Nationale par deux députés sur l'assujettissement des AMAPs aux impôts commerciaux amène à une réponse affirmative du ministre de l'époque sur le caractère lucratif des AMAPs.

Ce n'est pas BioToutCourt qui fait peser une menace fiscale sur les AMAPs, c'est l'État et la compréhension par l'administration fiscale du fonctionnement des AMAPs...

- **"Une augmentation conséquente du coût du panier peut nuire au principe d'accessibilité d'une alimentation de qualité" :**

La contribution est de 6% incluant 2,4% de frais bancaires dont les producteurs sont directement exonérés, les coûts de développement de BioToutCourt et la TVA de 20 %.

<https://biotoutcourt.com/pourquoi-bio-tout-court>

BioToutCourt est une rare plateforme qui propose une entière gratuité pour les producteurs sans abonnement, ni formation, ni hébergement. Le montant du panier est clairement indiqué en toute transparence et les deux sommes sont visibles sur le reçu.

- **Les conclusions tirées à la suite de ces arguments dans le "Point de vigilance" sont très regrettables car elles visent directement notre organisation.**

BioToutCourt n'impose rien, il propose un outil !

Laissons la parole à un maraîcher qui utilise l'outil BioToutCourt :

« En étant aidé par l'outil de gestion BioToutCourt, nous gagnons de nombreuses heures de travail : un export journalier nous donne le ramassage des légumes à effectuer chaque matin. Faire des papiers ne nous fait pas vivre, fluidifier notre production, oui ! Chaque outil - même numérique - nous facilite la tâche. ».

Et l'opinion des amapiens qui utilisent la solution BioToutCourt : 92% affirment que le paiement en ligne est très pratique, 85% disent gagner du temps et de la clarté dans la gestion de leurs contrats et 92% affirment que l'AMAP a conservé la même convivialité.

Pour terminer, vous comprendrez que BioToutCourt s'est conformé aux recommandations du MIRAMAP en concevant l'outil : « le paiement dématérialisé doit être mis en place par le paysan (virements, prélèvement SEPA, boitier CB...). Une AMAP ou encore un réseau peuvent l'accompagner dans ses choix et démarches, et faciliter sa mise en œuvre via l'établissement de récapitulatif et suivi des paiements, qui eux peuvent être facilités par l'utilisation d'un logiciel de gestion. »

(<http://miramap.org/Le-paiement-dematerialise-en-AMAP-oui-sous-conditions.html>)

C'est comme cela que BioToutCourt fonctionne !!!

BioToutCourt n'a pas d'autres ambitions que d'apporter un peu de souplesse sans trahir les motivations de ceux qui font partie des AMAP, comme nous.

Catherine Ecran